

Mitteilung an alle Anteilseigner des MFS Meridian Fund

Anbei finden Sie eine Information der Fondsgesellschaft MFS, folgende Fonds sind betroffen:

LU0219418836	MFS M GI Total Return A1 EUR Cap
LU0219432159	MFS Meridian Em Markets Debt A1 Cap
LU0219422606	MFS M Emerg Mkts Debt Fd A1 EUR Cap
LU0125946151	MFS M. European Growth Fd A1 EUR
LU0219440509	MFS M.European Growth Fund A1 USD
LU0219441069	MFS M. Global Equity Fund A1 USD
LU0219431268	MFS Meridan Global Equity A1 Dis
LU0094560744	MFS M.Global Equity Fund A1 EUR
LU0219440764	MFS M.European Value Fund A1 USD
LU0125951151	MFS Meridian Funds Eurp Val -A1-
LU0219440681	MFS M.Europ Sml Companies Fd A1 USD
LU0125944966	MFS M.Europ Smaller Compan FdA1 EUR
LU0219440335	MFS M.European Research Fd A1 Cap
LU0094557526	MFS M. European Research Fd A1 Cap
LU0219442380	MFS M.Global Balanced Fund A2 USD
LU0219431771	MFS Meridian Glob Total Ret A1 Dis
LU0219419214	MFS Meridian Cont Eur Eq Fd A1 Cap
LU0219432076	MFS M. Conti European Eq Fd A2 GBP
LU0219441572	MFS M. Fd SICAV Global Conc Fd A1
LU0219418919	MFS M. Fd SICAV Global Conc Fd A1
LU0219431854	MFS M. UK Equity Fund A2 GBP
LU0219441655	MFS M. UK Equity Fund A1 USD

Die beigefügte Information steht leider nur in Französisch zur Verfügung.

Details können Sie der beigefügten Anlage entnehmen. Falls Ihre Kunden diesen Änderungen nicht zustimmen und die Möglichkeit besteht, die Anteile ohne Gebühren seitens der Fondsgesellschaft zurückzugeben, können Sie den Verkauf der Anteile direkt in MoventumOffice erfassen.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass für die Abwicklung dieser Aufträge die im Preis- und Leistungsverzeichnis von Moventum ausgewiesenen Gebühren und die auf MoventumOffice angegebenen Annahmeschlusszeiten gelten.



MFS MERIDIAN FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
À Compartiments Multiples

Siège social : 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
R.C.S. R.C.S. Luxembourg B 39.346 (la « Société »)

28 SEP 2014

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 22 septembre 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires de MFS Meridian Funds (la « Société ») sont avisés par les présentes que le Conseil d'administration¹ a décidé d'apporter certaines modifications aux documents d'offre de la Société, y compris les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur et le Prospectus (le « Prospectus ») qui concernent la Société et/ou certains compartiments (les « Compartiments »), et notamment : toute référence à la dénomination d'un Compartiment sera précédée de la mention « MFS Meridian Funds – », laquelle peut ne pas être reprise dans le reste du présent Avis.

1. Modification de la dénomination du Global Bond Fund qui devient le Global Credit Fund ; l'objectif et la stratégie d'investissement du Compartiment seront modifiés en conséquence ;
2. Modification de la dénomination du High Yield Fund qui devient le Global High Yield Fund ; l'indicateur de référence est modifié en conséquence ;
3. Modifications supplémentaires ou clarifications apportées aux politiques d'investissement et aux informations communiquées sur certains Compartiments sélectionnés ;
4. Modifications des commissions de gestion financière des actions des catégories I et W de certains Compartiments et des plafonds de charges dans la section « Autres charges » des actions de la catégorie W de certains Compartiments ;
5. Nomination d'une Société de gestion pour les Compartiments ;
6. Modifications apportées afin de refléter la capacité de la Société à mettre en œuvre une procédure de swing pricing ;
7. Amélioration des informations communiquées relatives à certains types de risques et de titres ; et
8. Autres mises à jour et clarifications concernant les politiques opérationnelles et les procédures des Compartiments.

Ces modifications prendront effet le **31 octobre 2014** (la « Date d'Effet ») dans le cadre de la prochaine mise à jour du Prospectus de la Société. *Aucune action n'est requise de votre part en ce qui concerne le*

¹ Les termes commençant par une majuscule, sauf définition contraire, ont le même sens que celui qui leur est donné dans le Prospectus de la Société en date de février 2014, avant la date du présent Avis.



présent Avis à moins que vous ne souhaitiez exercer votre droit de rachat ou d'échange de vos actions du Compartiment avant la Date d'effet.

1. De Global Bond Fund en Global Credit Fund

Veillez noter que la dénomination du Compartiment changera de « Global Bond Fund » en « Global Credit Fund » dans le cadre des changements de stratégie décrit ci-dessous.

Actuellement, le Global Bond Fund a un objectif d'investissement de rendement total et investit principalement dans des titres de créance d'émetteurs situés dans les pays émergents et développés, en privilégiant les titres de créance d'État et les titres de créance liés aux États. Actuellement, le Compartiment peut également investir une part importante de son actif en instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement. Les principales différences résultant des modifications proposées concernent l'objectif de rendement total, avec un accent mis sur les revenus courants tout en prenant également en compte l'appréciation du capital et le fait que le Compartiment investira principalement dans des titres de créance en privilégiant généralement les titres de catégorie investissement, les titres de créances de sociétés et les titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés. Le Compartiment n'a pas non plus recours substantiellement ou principalement à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

Suivant les modifications proposées, la nouvelle dénomination du Compartiment sera le Global Credit Fund, et le nouvel objectif et la nouvelle politique d'investissement du Compartiment se liront comme suit :

L'objectif du Compartiment est le rendement total, l'accent étant mis sur les revenus courants, tout en prenant en compte l'appréciation du capital, mesurés en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance. Le Compartiment concentre généralement ses placements sur (i) des titres de créance de catégorie investissement, (ii) des titres de créance de sociétés et (iii) des titres de créance d'émetteurs situés sur des marchés développés. Le Compartiment peut également investir en titres de créance d'une notation inférieure à la catégorie investissement, en titres d'État ou autres titres de créance liés à des États et/ou en titres de créance d'émetteurs situés sur des marchés émergents. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays ou une région géographique spécifique. Le Compartiment n'a pas recours substantiellement ou principalement à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

Le nouvel indicateur de référence du Compartiment sera l'indice Barclays Global Aggregate Credit (non couvert) (USD).

Le processus de gestion des risques du Compartiment, y compris l'utilisation de l'approche par les engagements pour mesurer l'exposition globale, le calendrier des frais d'acquisition et des dividendes, la fréquence de fixation des cours et les politiques opérationnelles resteront inchangés.

2. De High Yield Fund en Global High Yield Fund

Veillez noter que la dénomination du Compartiment changera de « High Yield Fund » en « Global High Yield Fund » dans le cadre des changements de stratégie décrit ci-dessous.

Actuellement, le Compartiment investit principalement en titres de créance ayant une notation inférieure à la catégorie investissement et privilégie généralement les titres de créance de sociétés américaines. Les principales différences résultant des modifications proposées refléteront la place accrue accordée par le Compartiment aux titres de créance non américains.



Conformément aux modifications proposées, le nouveau nom du Compartiment sera le Global High Yield Fund et il adoptera la stratégie d'investissement suivante :

Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance ayant une notation inférieure à la catégorie investissement d'émetteurs situés dans les pays développés et les pays émergents. Le Compartiment concentre généralement ses placements sur des titres de créance de sociétés, mais peut également investir en titres de créance d'État ou liés à des États ainsi que dans d'autres titres non émis par des sociétés. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays ou une région géographique spécifique. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, à un secteur du marché ou à un titre particulier, pour gérer les taux d'intérêt, l'exposition de change ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours substantiellement ou principalement à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

L'objectif d'investissement et les autres politiques d'investissement du Compartiment resteront inchangés. Le processus de gestion des risques du Compartiment, y compris l'utilisation de l'approche par les engagements pour mesurer l'exposition globale, le calendrier des frais d'acquisition et des dividendes, la fréquence de fixation des cours et les politiques opérationnelles resteront inchangés.

En outre, l'indicateur de référence du Compartiment sera modifié afin de remplacer l'indicateur de performance principal actuel (le Barclays U.S. High-Yield Corporate Bond 2% Issuer Capped Index (USD)) par l'indicateur de performance secondaire actuel (le Bank of America Merrill Lynch Global High Yield Constrained Index (couvert en USD)). Adopter l'indicateur secondaire actuel du Compartiment comme indicateur principal est une décision conforme à la volonté de supprimer l'accent mis sur les investissements dans les titres de créance d'émetteurs américains. Ce changement devrait fournir une comparaison de performance pertinente et utile par rapport à la stratégie d'investissement du Compartiment.

3. Autres modifications apportées aux politiques d'investissement, aux informations communiquées et aux indicateurs de référence

Emerging Markets Debt Local Currency Fund :

La stratégie d'investissement du Compartiment sera modifiée afin d'autoriser l'utilisation d'instruments dérivés dans une plus grande mesure à des fins de couverture et/ou d'investissement, conformément aux réglementations applicables. Selon les estimations actuelles, le Compartiment devrait augmenter son utilisation des contrats de swap et instruments similaires, et notamment de swaps de taux d'intérêt. Conformément à cette nouvelle stratégie, le Compartiment utilisera une méthodologie de Valeur en Risque (VaR) relative pour calculer l'exposition globale en application de son processus de gestion des risques. La fourchette d'effet de levier estimée pour le Compartiment sera comprise entre 0 et 375 % en utilisant l'approche par la somme des notionnels et entre 0 et 125 % en utilisant l'approche par les engagements. La « VaR relative » maximum du Compartiment est égale à 200 % de la VaR de l'indicateur de référence du Compartiment, le JPMorgan Government Bond Index Emerging Markets Global Diversified (USD).

En outre, la politique d'investissement a été clarifiée afin de préciser que le Compartiment peut également investir, de manière accessoire, dans des titres de créance ou d'autres titres émis par des pays développés ou liés aux monnaies de pays développés, et qu'il peut investir un pourcentage



relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays et/ou une région géographique spécifique.

European Core Equity Fund

La stratégie d'investissement principale du Compartiment est d'investir au moins 70 % de son actif dans des titres de participation européens. Le « *Profil de Compartiment* » du Compartiment dans le Prospectus (reflétant la politique antérieure qui était d'investir au moins 70 % de son actif dans des titres de participation de l'Espace économique européen) sera modifié pour rapprocher la mention concernant cette politique d'investissement avec la stratégie d'investissement actuelle comme indiqué plus haut et dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur des Compartiments.

En outre, des informations ont été ajoutées pour refléter le fait que le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays.

Asia Pacific ex-Japan Fund, European Concentrated Fund, European Research Fund, European Smaller Companies Fund, European Value Fund, Latin American Equity Fund :

Des informations ont été ajoutées pour refléter le fait que chaque Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays.

Emerging Markets Debt Fund, Emerging Markets Equity Fund, Global Equity Fund, Global Multi-Asset Fund, Global Research Fund, Global Total Return Fund :

Des informations ont été ajoutées pour refléter le fait que le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays ou une région géographique spécifique.

Continental European Equity Fund :

Des informations ont été ajoutées pour refléter le fait que le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de sociétés ou de pays.

Global Concentrated Fund :

Des informations ont été ajoutées pour refléter le fait que le Compartiment concentre généralement ses placements sur des sociétés plus grandes, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles, et qu'il peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays ou dans une région géographique spécifique.

Global Energy Fund :

Des informations ont été modifiées pour refléter le fait que le Compartiment ne peut pas investir dans des titres de créance dans le cadre de ses stratégies d'investissement principales, et pour refléter le fait que le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays et/ou dans une région géographique spécifique. En outre, les informations indiquant que le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre d'« émetteurs » ont été clarifiées pour faire référence à un petit nombre de « sociétés ».

Japan Equity Fund :



Des informations ont été ajoutées pour refléter le fait que le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de sociétés.

U.K. Equity Fund :

Les informations indiquant que le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre d'« émetteurs » ont été clarifiées pour faire référence à un petit nombre de « sociétés ».

Toutes les autres politiques d'investissements des Compartiments décrites dans les sections « Profils des Compartiments » restent inchangées. En outre, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) des Compartiments seront modifiés pour refléter de façon plus concise la stratégie d'investissement principale et la politique en matière de gestion des risques de chaque Compartiment. Les modifications apportées aux DICI dans ce but ne reflètent aucun changement de la stratégie d'investissement d'un Compartiment.

4. Modification de la fixation des cours des catégories W et I

Des modifications ont été apportées afin de refléter une baisse de la commission de gestion financière des actions de la catégorie W des Compartiments suivants :

Bond Fund :	
Inflation-Adjusted Bond Fund :	0,60 % à 0,55 %
Limited Maturity Fund :	0,60 % à 0,55 %
Research Bond Fund :	0,60 % à 0,55 %
U.S. Government Bond Fund :	0,60 % à 0,55 %
Absolute Return Fund :	
Global Credit Fund (anciennement Global Bond Fund) :	0,75 % à 0,70 %
Global High Yield Fund (anciennement High Yield Fund) :	0,75 % à 0,70 %
Emerging Markets Debt Local Currency Fund :	0,90 % à 0,85 %
Asia Pacific ex-Japan Fund :	
Continental European Equity Fund :	1,05 % à 0,80 %
European Core Equity Fund :	1,05 % à 0,80 %
European Research Fund :	1,05 % à 0,80 %
Global Energy Fund :	1,05 % à 0,80 %
Global Multi-Asset Fund :	1,05 % à 0,80 %
Global Research Fund :	1,05 % à 0,80 %
Japan Equity Fund :	1,05 % à 0,80 %
U.K. Equity Fund :	1,05 % à 0,80 %
U.S. Value Fund :	1,05 % à 0,80 %



European Concentrated Fund :	1,15 % à 1,00 %
U.S. Concentrated Growth Fund :	1,15 % à 1,00 %
China Equity Fund	1,15 % à 1,05 %
Emerging Markets Equity Fund	1,15 % à 1,05 %
Latin American Equity Fund	1,15 % à 1,05 %

Des modifications ont été apportées afin de refléter une augmentation du plafond des charges dans la section « Autres charges » des actions de la catégorie W des Compartiments suivants :

China Equity Fund :	0,25 % à 0,30 %
Emerging Markets Debt Local Currency Fund :	0,25 % à 0,30 %
Emerging Markets Equity Fund :	0,25 % à 0,30 %
Latin American Equity Fund :	0,25 % à 0,30 %
Absolute Return Fund :	0,15 % à 0,20 %
Asia Pacific ex-Japan Fund :	0,15 % à 0,20 %
Bond Fund :	0,15 % à 0,20 %
Continental European Equity Fund :	0,15 % à 0,20 %
Emerging Markets Debt Fund :	0,15 % à 0,20 %
European Concentrated Fund :	0,15 % à 0,20 %
European Core Equity Fund :	0,15 % à 0,20 %
European Research Fund :	0,15 % à 0,20 %
European Smaller Companies Fund :	0,15 % à 0,20 %
European Value Fund :	0,15 % à 0,20 %
Global Concentrated Fund :	0,15 % à 0,20 %
Global Credit Fund (anciennement Global Bond Fund) :	0,15 % à 0,20 %
Global Energy Fund :	0,15 % à 0,20 %
Global Equity Fund :	0,15 % à 0,20 %
Global High Yield Fund (anciennement High Yield Fund) :	0,15 % à 0,20 %
Global Multi-Asset Fund :	0,15 % à 0,20 %
Global Research Fund :	0,15 % à 0,20 %
Global Total Return Fund :	0,15 % à 0,20 %
Inflation-Adjusted Bond Fund :	0,15 % à 0,20 %
Japan Equity Fund :	0,15 % à 0,20 %
Limited Maturity Fund :	0,15 % à 0,20 %
Prudent Wealth Fund :	0,15 % à 0,20 %
Research Bond Fund :	0,15 % à 0,20 %
U.K. Equity Fund :	0,15 % à 0,20 %
U.S. Concentrated Growth Fund :	0,15 % à 0,20 %
U.S. Government Bond Fund :	0,15 % à 0,20 %
U.S. Value Fund :	0,15 % à 0,20 %

Des modifications ont été apportées afin de refléter une baisse de la commission de gestion financière des actions de la catégorie I des Compartiments suivants :



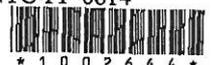
Asia Pacific ex-Japan Fund :	0,85 % à 0,75 %
Continental European Equity Fund :	0,85 % à 0,75 %
European Core Equity Fund :	0,85 % à 0,75 %
European Research Fund :	0,85 % à 0,75 %
Global Energy Fund :	0,85 % à 0,75 %
Global Multi-Asset Fund :	0,85 % à 0,75 %
Global Research Fund :	0,85 % à 0,75 %
Global Total Return Fund :	0,85 % à 0,75 %
Japan Equity Fund :	0,85 % à 0,75 %
U.K. Equity Fund :	0,85 % à 0,75 %
U.S. Value Fund :	0,85 % à 0,75 %
China Equity Fund :	1,00 % à 0,95 %
Emerging Markets Equity Fund :	1,00 % à 0,95 %
Latin American Equity Fund :	1,00 % à 0,95 %

5. Nomination d'une Société de gestion

Conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 et à la Circulaire CSSF 12/546 du 24 octobre 2012, la Société passera du statut de SICAV autogérée à celui de SICAV gérée par une société de gestion, la société MFS Investment Management Company (Lux) S.à.r.l. (« MFS Lux »), à compter de la Date d'Effet.

La Société de gestion est responsable de la gestion des placements, de l'administration et de la mise en œuvre des fonctions de distribution et de commercialisation de la Société, sous réserve du contrôle et de la supervision d'ensemble du Conseil d'administration du Fonds. La Société de gestion peut également servir d'Agent Domiciliaire de la Société au Luxembourg. La Société de gestion a été autorisée par le Fonds à déléguer, sous la supervision et le contrôle de la Société de gestion, certaines fonctions de gestion, de distribution et d'administration à des prestataires de services tiers. La Société de gestion est responsable de la surveillance, en continu, des activités des tiers auxquels elle a délégué des fonctions. Le Conseil d'administration de la Société restera responsable en dernier ressort de la gestion des Compartiments et les fournisseurs de services principaux des Compartiments, notamment le gestionnaire financier, l'agent de transfert et le dépositaire, resteront identiques. Il est en outre précisé que MFS Lux est responsable de la distribution des actions des Compartiments et peut jouer le rôle de distributeur mondial des Compartiments ou nommer une ou plusieurs de ses sociétés apparentées pour jouer ce rôle. Le Prospectus du Fonds a été modifié pour refléter les responsabilités et la structure de gouvernance de la Société de gestion, ainsi que les commissions dues par la Société à la Société de gestion.

Chaque Fonds versera à la Société de gestion des frais annuels approuvés par le Conseil d'administration de la Société, qui sont destinés à couvrir les frais de services que la Société de gestion fournit dans le cadre de la gestion opérationnelle et l'administration centrale des Compartiments au Luxembourg, plus une marge bénéficiaire cible (« Commission de la Société de gestion »). Ces charges comprennent les frais juridiques, réglementaires et opérationnels de la Société de gestion (y compris les honoraires des membres du Conseil d'Administration non affiliés à la Société), ainsi que les frais payés par la Société de gestion aux tiers en contrepartie de la fourniture de certains services d'infrastructure, d'administration, de gestion des risques et de reporting à la Société de gestion. Chaque Fonds devra également rembourser à la Société de gestion les frais décaissés liés à ses services. En outre, chaque Fonds paiera les frais convenus pour les services fournis par le Gestionnaire financier, le Distributeur, l'Agent de transfert et le Dépositaire ; la Société de gestion prend ses dispositions pour le paiement desdits frais aux délégués respectifs. Les Commissions de la Société de gestion sont alloués de sorte que chaque Compartiment paie



un montant fixe de 20 000 dollars (ou l'équivalent en devises) plus des frais calculés en fonction de l'actif net moyen quotidien supérieur à 40 millions de dollars et inférieur à 4 milliards de dollars (ou l'équivalent en devises) pour chaque Compartiment. Les commissions versées à la Société de gestion pour ses services sont inclus dans la rubrique « Autres charges estimées » (et les plafonds des charges pertinentes sur lesdits frais) figurant dans le tableau des frais courants à la section « Profil du Compartiment » de chaque Compartiment.

6. Procédure de swing pricing

Le Conseil d'administration a décidé de mettre en place certaines procédures pour limiter l'impact du phénomène de dilution sur les investisseurs du Fonds. Lorsque des achats importants d'actions du Fonds sont effectués, le Fonds supporte des frais de courtage et autres coûts liés pour l'acquisition de titres de portefeuille afin de pouvoir investir les liquidités générées. De la même façon, en cas de rachat massif, le Fonds supporte des coûts liés à la liquidation des titres de portefeuille afin de fournir des liquidités aux investisseurs demandant le rachat de leurs actions. Le Fonds peut également supporter des coûts liés au rééquilibrage de son portefeuille. Ces frais, supportés par le Fonds dans son ensemble, diminuent la valeur nette d'inventaire (VNI) des actions du Fonds, et notamment de celles détenues par des actionnaires qui n'effectuent pas de transactions. Cet impact négatif subi par les actionnaires qui n'effectuent pas de transactions est appelé « dilution ».

Tel qu'indiqué dans le Prospectus à la section « Informations pratiques - Calcul de la valeur nette d'inventaire », le Conseil d'administration a adopté une procédure de « swing pricing » permettant d'ajuster la VNI par action d'un Compartiment à la hausse ou à la baisse sur un jour donné pour compenser les effets des achats ou rachats nets massifs d'actions. En cas d'achats nets massifs, la VNI par action sera ajustée à la hausse et les souscripteurs à la Date de valorisation concernée devront verser un montant supplémentaire au Fonds afin de compenser partiellement les coûts engendrés. Inversement, en cas de rachats nets massifs, la VNI par action sera ajustée à la baisse et les actionnaires demandant le rachat de leurs actions devront reverser une partie du produit de leur rachat au Fonds afin de compenser partiellement les coûts engendrés.

Dans le cadre normal de l'activité, les ajustements seront effectués lorsque les achats, échanges et rachats nets d'actions de toute catégorie d'un Jour ouvré donné dépassent un certain pourcentage de l'actif du Fonds fixé de temps à autre par le Conseil d'administration. Tout ajustement de la VNI d'un Compartiment ne pourra dépasser 2 % de la VNI du Compartiment concerné à une Date de valorisation donnée. La VNI ajustée sera applicable à tous les achats, échanges et rachats d'actions de toute catégorie à cette Date de valorisation donnée. Les achats, rachats et échanges nets d'un Compartiment peuvent varier d'un jour ouvré à l'autre et il n'est donc pas possible de prévoir à quelle fréquence la VNI d'un Compartiment sera ajustée. En raison de ces ajustements, la volatilité de la VNI d'un Compartiment peut ne pas refléter entièrement la performance réelle des actifs sous-jacents du Compartiment.

7. Restriction sur la détention d'Actions

Le Prospectus (« Informations pratiques – Restrictions sur la détention d'actions ») sera modifié en vue de clarifier que la propriété effective d'Actions de la Société par des Personnes des États-Unis est généralement interdite.



8. Amélioration des informations communiquées relativement à certains types de risques et de titres

La section « *Politiques d'investissements et Risques – Facteurs de risques* » a été complétée avec des informations concernant les éléments suivants :

- Risque lié aux titres convertibles
- Risque lié aux produits dérivés
- Prêts et autres dettes directes (relatifs aux investissements applicables dans les prêts participatifs)
- Risque lié aux investissements immobiliers
- Titres vendus avant leur émission, faisant l'objet d'une livraison retardée et engagements à terme

Ces informations ont été modifiées à titres informatif uniquement et ne reflètent pas de changement des stratégies ou politiques d'investissement du Fonds.

9. Autres mises à jour et clarifications

Certaines informations concernant d'autres politiques et/ou sections du Prospectus seront mises à jour ou clarifiées. Ces modifications sont expliquées en détail ci-dessous :

- *Nomination d'un nouvel Administrateur.* Les Adresses importantes ont été modifiées suite à la nomination de James R. Julian, Jr. comme Administrateur de la Société, qui remplacera Robin A. Stelmach dans ses fonctions.
- *Certificats d'actions.* Des informations ont été supprimées afin de refléter le fait que les certificats d'actions ne seront pas émis par la Société (« *Informations générales sur les Catégories d'Actions* »).
- *Droits d'entrée.* Des informations ont été ajoutées afin de préciser que les Intermédiaires financiers peuvent déduire la commission d'émission applicable de votre investissement, dont le solde sera ensuite utilisé pour l'achat d'Actions du Compartiment concerné (« *Informations complémentaires sur les droits d'entrée et de sortie* »).
- *Disponibilité des actions de la catégorie W.* Des informations ont été modifiées afin de préciser que les actions de la catégorie W seront disponibles aux Intermédiaires financiers qui fournissent des services de conseil d'investissement sur honoraire aux investisseurs sous-jacents et/ou qui ne peuvent pas recevoir de compensation de la Société ou de ses sociétés apparentées. Les actions de la catégorie W resteront disponibles aux employés (et aux membres de leur famille proche) de MFS et de ses sociétés apparentées, comme c'est actuellement le cas (« *Informations pratiques – Investisseurs habilités* »).
- *Disponibilité des actions de la catégorie B.* Les informations concernant les actions de la catégorie B seront modifiées afin de préciser que ces actions ne seront plus disponibles à l'achat par de nouveaux souscripteurs ou des actionnaires existants à partir du 1^{er} octobre 2014. Les échanges (entre différents Compartiments) ou transferts (au sein d'un même Compartiment) d'actions de la catégorie B continueront à être autorisés, mais certaines exceptions s'appliqueront à l'achat d'actions de la catégorie B, notamment concernant le réinvestissement des dividendes et le choix des comptes, lorsque les réglementations locales exigent que l'investissement dans les actions soit proposé à la discrétion de la Société de gestion.
- *Traitement des ordres.* Plusieurs sections ont été modifiées pour clarifier les procédures de traitement des ordres concernant l'achat, la vente ou l'échange d'actions du Fonds, notamment :



- l'Heure limite normale de réception des ordres sera fixée à 16h00 heure de New York et 21h00 heure de Luxembourg lorsque le décalage horaire varie en raison du passage à l'heure d'été (« *Traitement des ordres* ») ;
 - l'Agent de transfert et l'Agent de traitement des données de la Société sont les entités responsables d'accepter les ordres du Fonds (« *Traitement des ordres* ») ;
 - les procédures d'ouverture de comptes au sein du Fonds et de soumission des ordres d'achat ont été clarifiées (« *Comment acheter des Actions* ») ;
 - des informations ont été ajoutées afin d'indiquer que les ordres de rachat d'un montant inférieur ou égal à la valeur de votre compte (à l'exclusion des échanges) sont considérés être en bonne et due forme uniquement concernant les actions de votre compte dont le paiement a été reçu et encaissé. Un nouvel ordre de rachat doit être soumis si vous souhaitez racheter vos actions dont le paiement n'a pas été reçu et encaissé au moment où l'ordre de rachat précédent a été reçu par le Compartiment (« *Revente des Actions* ») ;
 - des informations ont été clarifiées afin de préciser que les transactions en nature sont examinées par le Réviseur d'entreprises de la Société, conformément à la réglementation luxembourgeoise (« *Achat des Actions* » et « *Revente des Actions* ») ;
- *Conversion d'actions de catégorie B en actions de catégorie A.* Des informations seront ajoutées afin de clarifier que (i) toutes les actions de la catégorie B que vous acquérez grâce au réinvestissement de dividendes et aux distributions seront conservées sur un sous-compte séparé et, chaque fois que des actions de catégorie B de votre compte seront converties en actions de catégorie A, un nombre proportionnel d'actions de catégorie B de ce sous-compte sera également converti en actions de catégorie A et (ii) la conversion des actions de catégorie B détenues par le biais d'un compte omnibus auprès de votre intermédiaire financier est soumise à la transmission des informations nécessaires concernant l'âge des actions détenues sur ce compte par l'intermédiaire financier à la Société ou son agent (« *Echange des Actions* »).
 - *Ordres d'échange.* Des informations seront ajoutées afin de préciser que les échanges ou conversions d'une catégorie d'actions vers une autre au sein du même Compartiment ou d'un Compartiment différent seront effectués en fonction de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie au jour de transaction et, en conséquence, il est possible que l'actionnaire concerné reçoive un nombre d'actions supérieur ou inférieur à celui qu'il possédait à l'origine, selon les valeurs nettes d'inventaire du jour (« *Echange des Actions* »).
 - *Mesures anti-blanchiment d'argent.* Les informations concernant les mesures anti-blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme ont été mises à jour afin de préciser que l'Agent de transfert peut exiger des documents supplémentaires lui permettant de vérifier l'identité d'un propriétaire bénéficiaire d'un compte du Fonds et l'objectif ainsi que la nature de l'investissement envisagé et afin de préciser que la Société, la Société de gestion, le Distributeur et l'Agent de transfert se réservent le droit de demander des informations et documents supplémentaires ou plus récents tel qu'exigé pour les relations d'affaires à risque ou afin de se conformer aux lois et réglementations applicables (« *Mesures anti-blanchiment d'argent et lutte contre le financement du terrorisme* »).
 - *Politiques de market timing/d'opérations perturbatrices.* Des informations ont été ajoutées pour indiquer que, dans le cadre des Politiques de market timing/d'opérations perturbatrices de la Société, les échanges effectués le même jour et sur le même compte sont cumulés afin de calculer le nombre et le montant monétaire des échanges effectués par le titulaire du compte (ainsi, un échange de 6 000 \$ d'un compartiment vers deux autres compartiments réalisé en échangeant 3 000 \$ sur chacun des deux compartiments le même jour sera considéré comme une seule transaction d'échange dépassant 5 000 \$ en valeur) (« *Politiques de market timing/d'opérations perturbatrices* »).



- *Charges et frais.* Les informations décrivant les charges courantes de chaque Compartiment ont été modifiées afin de clarifier les différents types de coûts supportés par les Compartiments, tels que (i) tous les frais dus aux différents fournisseurs de services engagés par la Société, tels que le Dépositaire et ses correspondants, le Réviseur d'entreprises agréé et les conseillers juridiques de la Société ; (ii) tous les frais dus à la Société de gestion et aux différents fournisseurs de services engagés par la Société de gestion au nom de la Société, tels que le Gestionnaire financier, le Distributeur, le Teneur de registre et Agent de transfert et l'Agent de traitement des données ; (iii) les coûts liés aux paiements effectués aux Intermédiaires financiers pour certains services de réseaux ou autres services actionnaires (ou à la Société de gestion ou au Distributeur en tant que remboursement pour leur paiement de tels coûts) ; (iv) tous les autres coûts d'exploitation et d'administration, tels que, sans s'y limiter, certains frais d'achat et de vente des titres du portefeuille (y compris les commissions de courtage standards, les frais bancaires et frais financiers, à l'exclusion des frais de transaction du portefeuille) ; les frais liés aux publications officielles, prospectus, DICI, rapports financiers et autres documents mis à disposition des Actionnaires ; les charges gouvernementales, les frais d'immatriculation, de publication, de traduction, de conseil local, de coordination, de représentation et autres frais similaires liés à l'enregistrement des Actions dans des juridictions étrangères ; les intérêts ; les impôts ; les dépenses liées aux rapports (y compris les déclarations de revenus dans différentes juridictions) ; les dépenses de communication, les frais de rémunération des Administrateurs (à moins qu'ils aient renoncé à cette rémunération, ce qui est le cas pour les Administrateurs employés par une Société apparentée) et leurs débours raisonnablement engagés ; les coûts raisonnables des services aux investisseurs ; les coûts d'enregistrement des Compartiments sur les plateformes de négociation ou de compensation, les bourses d'échange ou les marchés ; et de manière générale, toute autre dépense découlant de l'administration et de l'exploitation de la Société.

Des informations ont également été ajoutées pour clarifier le fait que les Compartiments paient des frais de transaction lors de l'achat et de la vente de titres qui ne sont pas inclus dans le « Ratio des charges totales » de chaque « Profil du Compartiment », mais sont présentés dans chaque rapport annuel et qu'un taux de rotation du portefeuille plus élevé peut indiquer des coûts de transaction plus élevés et entraîner une hausse d'impôts si les actions sont détenues sur un compte imposable.

En outre, sous la rubrique « Techniques et instruments », une mention a été ajoutée pour refléter des frais liés aux transactions imposés par le dépositaire des Compartiments pour les Compartiments utilisant des contrats de garde tripartites pour les contrats de prise en pension. Ces frais liés aux transactions sont inclus dans les « Autres charges estimées » et soumis à leur plafonnement pour chaque Compartiment dans son « Profil du Compartiment » respectif et sont présentés chaque année dans le rapport annuel pour les Compartiments.

- *Conflits d'intérêts.* Des informations ont été ajoutées pour clarifier certains aspects des politiques de la Société en matière de conflits d'intérêts, spécifiant notamment que rien n'interdit la Société d'effectuer des transactions quelconques avec la Société de gestion, le Gestionnaire financier, le Distributeur ou les Intermédiaires financiers, le Dépositaire ou leurs sociétés apparentées, sous réserve que ces transactions soient effectuées et négociées dans des conditions normales de marché, selon le principe de pleine concurrence ; et que rien n'interdit la Société de gestion, le Gestionnaire financier ou le Distributeur d'acheter des produits au nom du Fonds si l'émetteur, le courtier et/ou le distributeur de ces produits est une de leurs sociétés apparentées, sous réserve que ces transactions soient effectuées et négociées dans des conditions normales de marché, selon le principe de pleine concurrence et dans le meilleur intérêt du Fonds. Le Gestionnaire financier peut également jouer le rôle de contrepartie pour des instruments financiers dérivés ou d'autres contrats liés à des investissements souscrits par ou au nom de la Société. Ces informations précisent également que des conflits d'intérêts ou fonctions conflictuelles potentiels peuvent apparaître si la Société de gestion ou sa société apparentée a investi directement ou indirectement dans la Société, et que MFS peut détenir une proportion relativement importante d'actions et de droits de vote dans un Compartiment ou une Catégorie d'actions quelconque et peut effectuer des investissements substantiels dans un



Compartiment ou une Catégorie d'actions pour plusieurs raisons, telles que, sans s'y limiter, afin de faciliter la croissance du Compartiment ou de la Catégorie, de faciliter la gestion du portefeuille ou la déclaration fiscale d'un Compartiment ou d'une Catégorie, ou afin de respecter des obligations de versement de rémunérations futures dues à certains employés et, dans le cadre d'un plan financier, MFS peut également couvrir le risque d'investissement dans toute Catégorie dans le but de réduire son exposition à ces investissements en totalité ou en partie.

- *Responsabilités des Intermédiaires.* Des informations ont été ajoutées afin de clarifier les obligations des Intermédiaires financiers envers la Société et le Distributeur, qui s'engagent à (i) respecter les conditions du Prospectus ; (ii) vérifier la pertinence et/ou la justesse de tels investissements pour les acheteurs potentiels d'Actions et fournir à leurs clients des conseils judicieux en relation avec les investissements prévus, en fournissant notamment le DICI concerné et toute information spécifique concernant le Compartiment et/ou la Catégorie dans le/laquelle l'acheteur potentiel envisage d'investir ; (iii) vérifier l'identité des investisseurs et de leurs propriétaires bénéficiaires qui investissent dans la Société en appliquant des procédures d'identification des clients considérées par la Société ou l'Agent de transfert comme étant équivalentes à celles exigées par la loi et la réglementation luxembourgeoise et disposer de l'organisation nécessaire et professionnelle pour assumer cette obligation ; (iv) protéger la Société contre toute infraction au processus d'investissement dans le Fonds par des Personnes prohibées ; (v) protéger la Société contre les opérations perturbatrices et le market timing ; et (vi) dans la mesure exigée par la loi applicable, communiquer à leurs clients, et si nécessaire obtenir leur consentement concernant l'existence, la nature et le montant de leur rémunération, renoncer à une telle rémunération de la part de tels clients ou, le cas échéant, refuser toute commission de distribution ou autre dédommagement en liquidités non expressément autorisés par la loi et la réglementation locale applicable.
- *Valorisation.* Des informations seront modifiées (« *Informations pratiques – Valorisation* ») pour clarifier certains aspects du processus de valorisation à la juste valeur, précisant notamment que les placements peuvent être valorisés à la juste valeur s'il a été déterminé que la valeur d'un placement a été influencée de manière importante par des événements survenus après la clôture de la bourse ou du marché sur lesquels le placement est principalement négocié (tel qu'une bourse ou un marché étranger) et avant la détermination de la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné ou après la suspension des négociations sur un titre spécifique dans le cas où les négociations ne reprennent pas avant la clôture de la bourse ou du marché sur lequel le titre est principalement négocié.
- *Fiscalité.* Des informations seront ajoutées afin de préciser que les données relatives à l'impôt fédéral américain ne sont pas destinées ou écrites afin d'éviter des pénalités fiscales mais dans le but de soutenir la promotion ou la commercialisation des Compartiments. Chaque investisseur doit demander conseil à un conseiller fiscal indépendant.
- *Principaux agents locaux.* Des informations seront mises à jour (« *Informations pratiques – Principaux agents locaux* ») afin de refléter certains changements concernant les principaux agents locaux :

Belgique	Beobank NV, Generaal Jacqueslaan 263g, 1050 Bruxelles, Belgique. Tél. +32-2-626-5358
Danemark	Nordea Bank Danmark A/S, Christiansbro, Strandgade 3, DK-0900 Copenhague C. Tél. +45 33 33 33 33
Hong-Kong	State Street Trust (HK) Limited, 68 th Floor, Two International Finance Centre, 8 Finance Street, Central, Hong-Kong. Tél. : +852 2840 5388



Généralités

Au cours de la période comprise entre la date du présent avis et la Date d'effet, les Actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions des Compartiments sans aucune commission de rachat, sous réserve, toutefois, qu'un quelconque droit de sortie (p. ex. une commission de vente différée) continue de s'appliquer. À l'expiration de cette période, les modifications ci-dessus entreront en vigueur dans le cadre de la mise à jour du Prospectus.

Les Prospectus mis à jour avec toutes les modifications mentionnées ci-dessus (ainsi que les rapports financiers des Compartiments et les Statuts) seront disponibles à l'adresse suivante : 49, Avenue J.F. Kennedy, c/o State Street Luxembourg, S.A., L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, siège social de la Société.

Par ordre du Conseil d'Administration

